

COMPTE-RENDU

COMMUNE DE LYS ST GEORGES

Département de l'Indre

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2013

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de membres qui assistent à la séance : 8

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Le quatorze décembre deux mil treize à 16 h00, les membres du conseil Municipal de la commune de LYS ST GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur MARTERER Gérald, Maire, dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 27 novembre 2013.

Présents : MARTERER Gérald, DESSOUBRAIS Jean-Luc, JAMET André, BALLEREAU Pascal, GEORGES Liliane, BRÉ Cécile, AUGENDRE Michel, BALLEREAU Véronique

Absents : VIAUD Jean-Louis, DURIS Ludovic, ROBERT Nicole

Secrétaire de séance : GEORGES Liliane

Approbation du compte-rendu du 27 septembre 2013

Le compte-rendu des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 27 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

2013-28 Concours du Receveur Municipal Attribution d'indemnité

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Décide :

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 75% par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur MALEYRIE Dominique, Receveur Municipal à compter du 16 mai 2013

2013-29 Adhésion au service en matière d'information géographique proposé
Par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre (SDEI)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet SDEI qui consiste à mettre à disposition l'outil SIG (Système d'Informations Géographiques) « Igéo 36 » permettant la consultation des données géographiques du territoire de chaque commune. Cet outil pourra être enrichi de différentes couches d'informations représentant notamment les réseaux et ouvrages de distribution publique d'électricité (lignes HTA, BT et postes), le réseau d'éclairage public, le réseau d'eau potable et d'assainissement et le futur PLU. Afin d'être complet, ce service accompagne les utilisateurs dans leurs utilisations de l'outil mais comprend également une aide pour la collecte de nouvelles informations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Article 1^{er} : approuve l'adhésion aux activités accessoires en matière de SIG du SDEI
- Article 2 : autorise le Maire à signer la convention définissant les modalités techniques et financières de l'adhésion ainsi que tous les documents afférents à ce projet (avenants,.....).

Questions diverses :

- Suite à la demande du Maire et du Conseil Municipal un AUDIT gratuit sera réalisé par le SDEI dans l'année 2014 sur l'éclairage public et les armoires électriques extérieures. Des économies d'énergie pourront être faites au vu du diagnostic.